



REGLEMENT INTERIEUR DU RIVIERA CHESS CLUB et du RIVIERA CHESS ACADEMY

1. Le RIVIERA CHESS CLUB/RIVIERA CHESS ACADEMY n'est pas tenu de rembourser les sommes versées, pour quelle que raison que se soit.
2. Une fois les créneaux choisis, les élèves doivent s'y tenir. Pour tout changement, il faudra prévenir à l'avance et le RIVIERA CHESS CLUB/RIVIERA CHESS ACADEMY se réserve le droit d'accorder ou non un changement de créneau.
3. En cas d'absence, nous demandons aux parents d'avertir l'animateur la veille ou le jour même, avant la séance, afin de ne pas perdre de temps au démarrage du cours.
4. **Les parents sont tenus de récupérer leur(s) enfant(s) à l'heure.** En cas de retard exceptionnel, nous demandons aux parents de prévenir l'animateur. Il est important de signaler que la loi demande aux responsables des associations de remettre le ou les enfant(s) auprès de la force publique si les parents ne récupèrent pas leur(s) enfant(s) en temps et en heure ou ne préviennent pas de leur retard. Si l'enfant est autorisé à quitter le club seul.
5. Durant la période des vacances scolaires officielles de l'éducation nationale, le club est fermé, donc les cours s'arrêtent. Le club est également fermé les jours fériés. Le club peut également fermer pour raison exceptionnelle (compétitions, absence d'un ou plusieurs animateurs, ...). Les parents et membres seront prévenus au moins 24h à l'avance par mail et/ou SMS.
6. Les élèves doivent avoir une tenue correcte vis-à-vis de leurs camarades et des enseignants. **Le RIVIERA CHESS CLUB ou RIVIERA CHES ACADEMY n'acceptera plus le ou les élèves qui ont un comportement inacceptable** (agressif, irrespectueux, violent, ...) répété avec leurs camarades et/ou les animateurs. **En cas d'exclusion temporaire ou définitive, aucun remboursement de l'inscription totale ou partielle ne sera fait.**
7. Chaque élève aura un cahier d'apprentissage selon "**la Méthode par Etape**". Il est obligatoire de l'amener à chaque cours **avec un crayon à papier et une gomme**. En cas d'oubli, nous demandons au parents de prévenir l'animateur avant le cours et à l'élève de le signaler dès son arrivée.
8. **Autorisation parentale :** (rayer la mention inutile)
 - . J'autorise mon (mes)enfants à quitter seul(s) le club après sa (leur) séance.
 - . Je n'autorise pas mon (mes)enfants à quitter seul(s) le club après sa (leur) séance.

Règlement valable du 01/09/2024 au 30/06/2025

Je , soussigné(e) _____, représentant le membre mineur _____, accepte le présent règlement intérieur.

Date : ____/____/____

signature :